Paris : un trafiquant de cocaïne albanais libéré après un vice de procédure, la signature d’un greffier oubliée fait tomber la détention

11/03/2026 à 16h27



Un trafiquant de cocaïne albanais de 24 ans, mis en examen à Paris pour trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs, a été remis en liberté mardi 10 mars en raison d’une erreur de procédure. Placé en détention provisoire le 19 février, il a finalement quitté la prison après que son avocate a relevé une irrégularité dans le procès-verbal de l’audience ayant décidé son incarcération.

Selon Me Sarah Monchalin, le greffier du juge des libertés et de la détention avait omis de signer le procès-verbal. Ce défaut de signature a suffi à invalider la procédure. « Le greffier du juge des libertés et de la détention a oublié de signer le procès-verbal », a-t-elle expliqué devant la chambre de l’instruction. Le jeune homme, présenté comme sans domicile fixe, a été libéré avec l’obligation de pointer deux fois par semaine au commissariat du centre de Paris et de trouver une adresse dans la capitale sous quarante-huit heures. « On va le faire avec mon avocate », a-t-il déclaré.

L’enquête menée par la sûreté territoriale de Paris visait un petit réseau de trafic de cocaïne opérant entre Paris et les Hauts-de-Seine. Les enquêteurs avaient identifié un trio logé dans les VII^{e} et XVIII^{e} arrondissements de la capitale ainsi qu’à Boulogne-Billancourt. Le réseau utilisait des appartements dits « nourrices » pour stocker la drogue et fonctionnait comme une centrale de commandes : les clients passaient commande via une messagerie cryptée, puis étaient livrés à pied par les coursiers.

Lors de l’opération d’interpellation menée le 17 février, les policiers ont découvert 2 kg de cocaïne, des cristaux de drogue de synthèse et 4 700 euros en liquide. Durant sa garde à vue, Mirsad a reconnu avoir participé au trafic sur instruction d’un certain « Vela », affirmant agir sous pression en raison d’une dette de 10 000 euros. L’enquête a également établi plusieurs allers-retours entre la France et l’Albanie. L’avocat général a reconnu l’erreur de procédure tout en soulignant que le mis en examen aurait pu produire une adresse avant l’audience. À défaut de logement d’ici jeudi à Paris, il pourrait être de nouveau incarcéré.

Le Parisien